

ISOTWIN

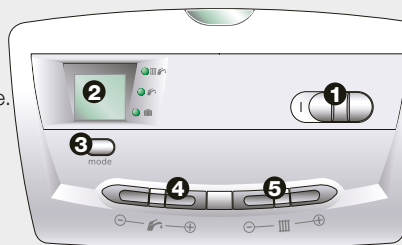


SaunierDuval

le confort est un droit

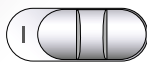
INSTRUCTIONS D'UTILISATION

- 1 - Interrupteur marche/arrêt.
- 2 - Affichage :
 - soit de la pression du circuit chauffage (bar).
 - soit de la température (°C) de l'eau du circuit lorsque la chaudière est en demande chauffage.
 - soit d'un code lié à une anomalie.
- 3 - Choix du mode de fonctionnement.
- 4 et 5 - Détermine la température souhaitée de l'eau chaude et du circuit chauffage.
- 6 - Indicateur de fonctionnement :
 - Clignotement rouge : signale une anomalie.
 - Fixe jaune : indique l'allumage du brûleur.



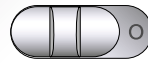
Allumage de la chaudière S'assurer que :

- la chaudière est alimentée électriquement.
 - le robinet gaz est ouvert.
- Puis pousser l'interrupteur vers la droite pour faire apparaître **I**.



Arrêt de la chaudière

- Pousser l'interrupteur vers la gauche pour faire apparaître **O** : la tension électrique est coupée.
- Fermer l'alimentation en gaz en cas d'absence prolongée.



Choix du MODE de fonctionnement

- Chaque appui sur **(mode)** change le mode de fonctionnement de la chaudière. L'allumage du voyant vert indique le mode sélectionné :
 - ☰☷ Chauffage + eau chaude
 - ☷ Eau chaude seule
 - ☷ Protection antigel de la chaudière



Réglage de la température de l'eau chaude sanitaire ☷

- Utiliser les boutons + et - **(4)** pour déterminer la température souhaitée entre 38°C et 65°C.

Réglage de la température de l'eau du circuit chauffage ☰☷

- Utiliser les boutons + et - **(5)** pour déterminer la température souhaitée entre 38°C et 87°C.

NB : Un appui bref sur une des touches + ou - **(4) ou (5)** fait apparaître la valeur de la température choisie précédemment.

En cas d'anomalie,

le voyant rouge **(6)** clignote et un **code F** suivi d'un chiffre apparaissent sur l'afficheur **(2)**.

>> Tenter un reset : déplacer l'interrupteur pour arrêter la chaudière (**O** apparent), attendre **5 s** puis remettre la chaudière en fonctionnement (**I** apparent). Si le défaut persiste, appelez le service après vente le plus proche.



Remplissage de l'installation

Si l'installation manque d'eau, le voyant rouge **(6)** et l'indicateur de pression **(2)** clignotent.

Dans ce cas, remplir l'installation en ouvrant le robinet bleu placé sous la chaudière jusqu'à lire 1,5 bar sur l'afficheur.



NOTICE D'INSTALLATION ET D'EMPLOI DES CHAUDIÈRES ISOTWIN C 24 E, ISOTWIN C 24 EV ET ISOTWIN F 24 E

Présentation de la chaudière

Les Isotwin

sont des chaudières à double service, c'est-à-dire qu'elles produisent du chauffage et de l'eau chaude. Cette dernière est fournie par un ballon intégré à la chaudière.

Les modèles C

doivent être raccordés à un conduit d'évacuation des gaz brûlés à tirage naturel (cheminée).

Les modèles F

sont de type étanche, c'est-à-dire que l'évacuation des produits de combustion et l'entrée d'air transigent par une ventouse.

Les modèles V

(conformes aux normes NF D 35 337 et NF 35 413) sont prévus pour être raccordés sur une installation de Ventilation Mécanique Contrôlée et sont équipés, en usine, d'un dispositif de sécurité qui provoque l'arrêt total de la chaudière en cas d'anomalie.

Rappel: Conformément à l'arrêté du 30 mai 1989, les installations nouvelles de Ventilation Mécanique Contrôlée doivent être équipées d'un dispositif

de sécurité collective interrompant le fonctionnement de chacune des chaudières en cas d'arrêt de l'extracteur.

Accessoires :

Différents accessoires sont disponibles tels que :
- les thermostats et programmeurs d'ambiance,
- le kit plancher chauffant **sd 201** qui, raccordé à votre chaudière, permet d'obtenir deux zones de températures distinctes.

Pour obtenir une liste détaillée, n'hésitez pas à consulter votre revendeur habituel ou le site www.saunierduval.fr

Catégorie gaz :

I12E+3+, c'est-à-dire que suivant le modèle la chaudière fonctionne au gaz naturel (G20/G25) ou au butane/propane (G30/G31).

Homologation :

Les Isotwin C et F (N° CE 49AU2782 et 1312AU2781) sont conformes aux exigences essentielles de la directive "Appareils à gaz" 90/396/CEE (29/06/1990) et à la directive "Rendement des chaudières" 92/42/CEE.

Sommaire

Instructions d'utilisation	2
Présentation	3

UTILISATEURS

• La garantie	4
• L'entretien	5 - 6
• La régulation de votre installation	7 - 8
• Les questions que vous vous posez	9 - 10

INSTALLATEURS

• Conditions d'installations	12
• Dimensions	13
• Caractéristiques techniques	14 - 16
• Conception du circuit chauffage	17
• Conception du circuit sanitaire	17
• Circuit hydraulique	18 - 19
• Emplacement de la chaudière	20 - 21
• Evacuation des gaz brûlés Isotwin C	22
• Sorties ventouse	23 - 26
• Pose des canalisations	27
• Mise en place de la chaudière	28
• Raccordement électrique	28 - 29
• Mise en service	30 - 31
• Réglages	32 - 34
• Vidange	35
• Changement de gaz	35

GÉNÉRALITÉS

• Sécurité de fonctionnement	36 - 37
------------------------------	---------

UTILISATEURS

Bienvenue aux utilisateurs

Merci d'avoir choisi

Saunier Duval, premier constructeur français de chaudières murales au gaz.

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié*, à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées, a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre chaudière, sitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une mise en service consistant en des contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

La Station Technique Agréée Saunier Duval France

de votre choix, composée de professionnels qualifiés régulièrement formés sur nos produits (voir liste jointe à l'emballage de la chaudière) effectuera rapidement et gratuitement cette mise en service sur simple demande de votre part. Ces contrôles étant effectués, la S.T.A. transmettra à nos services

la «demande de garantie»

placée sur la partie détachable de cette notice. Assurez-vous que cela a bien été fait, cet enregistrement nous permettra de vous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

Saunier Duval vous offre une garantie pièces de DEUX ANS à compter de sa date de mise en service

qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement .

Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié

qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant

la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de

conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadaptation au gaz utilisé. Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation (article 1792-4 Loi 78-12 du 4/01/78) ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du

gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la

tension électrique d'alimentation.

- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

Cette garantie pièces constructeur n'exclut pas le bénéficiaire au profit de l'acheteur de la garantie légale prévue par l'article 1641 du Code Civil.

* **Certificat de conformité:** par application de l'article 25 de l'arrêté du 02/08/77 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 05/02/99, le professionnel qualifié ayant réalisé l'installation

de votre chaudière est tenu d'établir un certificat de conformité approuvé par les ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz :

- **de modèle 2** après réalisation d'une installation de gaz neuve ou déplacement de chaudière
- **de modèle 4** après remplacement d'une chaudière par une nouvelle.

L'entretien, ce que vous devez savoir

Nettoyée et bien réglée, votre chaudière consommera moins et durera plus longtemps.

Un entretien régulier de la chaudière par un professionnel qualifié et des conduits est indispensable au bon fonctionnement de l'installation du chauffage central. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

Cet entretien doit être confié à un professionnel qualifié auprès duquel vous pouvez souscrire un

CONTRAT D'ENTRETIEN conforme à la norme NF X 50-010 prévoyant au minimum une visite d'entretien annuelle.

Choisir son entreprise de Service Après-Vente

Les prestations incluses dans un contrat d'entretien peuvent varier d'une entreprise à une autre, c'est pourquoi il est important de s'adresser à des professionnels du chauffage.

La liste **des Stations Techniques Agréées**, fournie avec votre chaudière, vous permettra de faire

appel à un professionnel près de chez vous et régulièrement formé au dépannage de nos produits.

L'entretien de l'habillage de votre appareil

se fera à l'aide d'un chiffon mouillé à l'eau savonneuse.

N'utilisez pas de produits abrasifs ou à base de solvant, ceux-ci pourraient entraîner une altération de l'habillage.

Le système d'évacuation des condensats ne doit être ni modifié ni bouché.

UTILISATEURS

L'entretien, ce que vous devez savoir

Le ramonage du conduit de fumée est recommandé et conditionne parfois la couverture incendie de votre assurance.

On entend par ramonage, le nettoyage par action mécanique directe de la paroi intérieure du conduit de fumée afin d'éliminer les dépôts sur toute sa longueur.

Cette opération doit être réalisée par une entreprise qualifiée qui, en délivrant un certificat à l'intéressé, attestera notamment de la vacuité du conduit.

L'entretien de l'habillage de votre appareil

se fera à l'aide d'un chiffon mouillé à l'eau savonneuse.

N'utilisez pas de produits abrasifs

ou à base de solvant, ceux-ci pourraient entraîner une altération de l'habillage.



Contrôle du groupe de sécurité sanitaire.

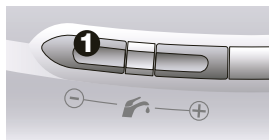
Il est nécessaire de s'assurer périodiquement (au moins une fois par mois) du bon fonctionnement de la soupape de sécurité sanitaire **S2**. En ouvrant quelques secondes de l'eau doit s'évacuer sous pression.


La régulation, source d'économie

Votre **Isotwin** est configurée d'usine pour fonctionner au cœur d'une installation courante. Cependant, beaucoup d'installations étant spécifiques, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre installateur qui saura, en adaptant les paramètres de la chaudière (température maximale ou puissance maximale du circuit chauffage), **vous garantir la meilleure performance de votre installation.**

Ces réglages étant réalisés vous avez encore la possibilité de régler les températures en fonction de vos propres besoins.

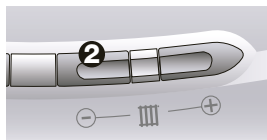
Réglage de la température en sanitaire :




1 - Les boutons + et - du côté  vous permettent de faire varier la température de l'eau chaude entre 38°C et 65°C en fonction de vos besoins.

NB : Une première impulsion permet d'afficher la valeur sélectionnée précédemment.

Réglage de la température dans le circuit chauffage :



2 - Les boutons + et - côté  vous permettent de faire varier la température de l'eau dans le circuit chauffage entre le mini (38°C) et le maxi prévu par votre installateur.

Vous aurez recours à ce réglage lorsque l'installation ne comporte pas de thermostat d'ambiance ou lorsque l'on souhaite que les radiateurs ne présentent pas de parois trop chaudes.

NB : Une première impulsion permet d'afficher la valeur sélectionnée précédemment.

UTILISATEURS

La régulation, source d'économie

Pour offrir encore plus de confort et d'économie, **Saunier Duval**

a conçu une gamme de thermostats et de programmeurs d'ambiance disponibles en option.

Plus de confort

parce qu'ils sont capables de régler précisément la température intérieure du logement.

Plus d'économies

(jusqu'à 20%) parce qu'ils peuvent gérer des températures différentes le jour, la nuit et pendant des périodes d'inoccupation.

Thermostat d'ambiance simple



Programmeurs d'ambiance de la gamme **Exacontrol**

Existent en plusieurs versions :

- Programmeur journalier (piles ou 230V).
- Programmeur hebdomadaire (piles).
- Programmeur hebdomadaire sans fil (piles).



Programmeur commandé par téléphone



Consultez nos descriptifs détaillés sur notre site : www.saunierduval.fr

Saunier Duval propose également en accessoire **une sonde extérieure**

dont le capteur placé sur le mur nord ou nord/ouest de la maison permet d'anticiper les variations de températures.

Les questions que vous vous posez...

Depuis que j'ai installé un programmeur d'ambiance, mes radiateurs restent parfois froids toute une après-midi !

C'est tout l'intérêt du programmeur d'ambiance qui évite de faire fonctionner la chaudière lorsque, par une belle après-midi, le soleil extérieur suffit à maintenir votre habitation à la température souhaitée.

Je compte boucher les aérations basses et hautes du local où se trouve ma chaudière parce qu'elles apportent beaucoup d'air froid !

Ne faites surtout pas ça, il y a danger ! Elles sont indispensables au bon fonctionnement de votre chaudière. Les obstruer empêcherait la bonne évacuation des gaz brûlés et entraînerait une mise en danger par asphyxie.

Dans ma salle de bain, j'attends longtemps avant d'avoir de l'eau chaude au robinet !

Quelles que soient les performances

de votre chaudière, l'arrivée d'eau chaude est tributaire de la quantité d'eau froide contenue dans les tuyaux.

Si votre salle de bain est à 10 mètres de votre chaudière, les quelques secondes nécessaires à l'arrivée de l'eau chaude vous paraîtront parfois un peu longue !

J'entends des bruits d'eau dans les radiateurs.

Il y a peut-être de l'air dans les canalisations. Procéder à la purge de vos radiateurs en dévissant la vis placée à leur extrémité.

Après une purge, toujours rétablir la pression comme indiqué ci-après. Si l'anomalie persiste, faire appel à votre Service Après Vente.



Ma chaudière s'est arrêtée, le voyant rouge et l'indicateur de pression clignotent !

La chaudière s'est mise en sécurité parce qu'elle a détecté un manque d'eau dans l'installation. Il faut alors remettre de l'eau en ouvrant le robinet placé sous la chaudière jusqu'à obtenir une pression entre 1 et 2 bars sur l'indicateur.



Si le remplissage devait être renouvelé trop souvent, il pourrait s'agir d'une fuite dans votre installation. Dans ce cas, prévenir votre Service Après-Vente.

UTILISATEURS

Les questions que vous vous posez...

Je m'absente plusieurs jours, le gel peut-il endommager mon installation ?


En cas d'absence de quelques jours, baissez simplement la température de consigne sur votre thermostat d'ambiance. Choisissez une température qui vous permettra de retrouver rapidement une température confortable à votre retour.

Notez que, comme précisé sur la page précédente, un programmeur d'ambiance vous permet de sélectionner idéalement les jours, les plages horaires et les températures de chauffe.

Si votre installation ne comporte pas de thermostat d'ambiance, sélectionnez la température minimale en chauffage à partir du tableau de bord de votre chaudière.

Dans les habitations inoccupées sur de longues périodes, il est préférable de vidanger l'installation ou de la protéger par un additif antigel spécial chauffage disponible auprès de votre installateur.

Comment puis-je vérifier la pression du circuit chauffage quand c'est la température qui s'affiche ?

Lorsque la chaudière est en demande chauffage, c'est effectivement la température du circuit qui s'affiche. Pour vérifier la pression, il suffit de passer la chaudière en mode eau chaude seule () ce qui interrompra la demande chauffage et entraînera l'affichage de la pression. Revenir ensuite en position chauffage.

UTILISATEURS

Conditions d'installations

Bâtiments d'habitation

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués par un professionnel qualifié conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

- Arrêté du 2 août 1977 Règles Techniques et de Sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances.
- Norme DTU P 45-204
 - Installations de gaz (anciennement DTU N° 61-1
 - Installations de gaz - Avril 1982 + additif n° 1 Juillet 1984) en particulier

pour ce qui concerne :

- le volume du local
- les surfaces ouvrant sur l'extérieur
- l'évacuation des produits de combustion

- Règlement Sanitaire Départemental.
- Norme NF C 15-100 pour les raccordements électriques et, en particulier, l'obligation de raccordement à une prise de terre (NF C 73-600).

Établissements recevant du public

L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être effectués conformément aux textes réglementaires et règles de l'art en vigueur, notamment :

- Règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les établissements recevant du public :

a) Prescriptions générales

Pour tous les appareils :
- Articles GZ Installations aux gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés. Ensuite, suivant l'usage :
- Articles CH Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air et production de vapeur et d'eau chaude sanitaire.

b) Prescriptions particulières

à chaque type d'établissements recevant du public (hôpitaux, magasins, etc)

Certificat de conformité :

par application de l'article 25 de l'arrêté du 02/08/77 modifié et de l'article 1 de l'arrêté modificatif du 05/02/99, l'installateur est tenu d'établir un certificat de conformité approuvé par les ministres chargés de la construction et de la sécurité du gaz.

- de modèle 2 après réalisation d'une installation de gaz neuve,
- de modèle 4 après remplacement d'une chaudière par une nouvelle.





Saunier Duval

Saunier Duval Eau Chaude Chauffage France
"Le Technipole" - 8, av. Pablo-Picasso - 94132 Fontenay-sous-Bois cedex
Téléphone : 01 49 74 11 11 - Télécopie : 01 48 76 89 32 - Site : www.saunierduval.fr